

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Vendredi 31 Octobre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est *actuellement* établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, RUE DES MOULINS, n^o. 500. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui veulent s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 16 octobre,**Extrait d'une lettre écrite par un Anglois à ses amis à Londres.*

Il est certain que nos envoyés à Vienne n'ont encore rien arrêté définitivement avec l'empereur, & on croit que ce prince, débarrassé de ce tiraillement en sens contraire qui le fatigue depuis le commencement de cette guerre, va revenir au fil tortueux de sa politique ordinaire.

Voici le vrai sens de toutes les réponses évasives que le nouveau ministre autrichien, le baron de Thugut, a données jusqu'ici au lord Spencer, & dont on peut inférer qu'il se trame quelque nouveau plan qui pourroit bien renverser le régime actuel de la constitution britannique.

« Vous ne pouvez pas penser, disoit dans une note le baron de Thugut à lord Spencer, que l'empereur continue à vous fournir des secours dans une guerre qui n'a pour objet qu'un pillage auquel il ne participe point. L'Angleterre a augmenté sa puissance dans les Indes orientales & occidentales, & dans la Méditerranée, tandis que l'Autriche a lutté seulement & avec perte pour le rétablissement de la monarchie en France; l'Angleterre a suivi des projets de conquête, & l'Autriche a perdu les Pays-Bas. Il est donc tems qu'elle regarde autour d'elle pour réparer les pertes qu'elle a faites jusqu'à ce moment. Comme la France est trop puissante, il faut chercher des indemnités ailleurs; nous avons jetté les yeux sur nos entours, & nos victimes sont déjà désignées ».

Cette note, aussi étrange qu'immorale, est bien propre

à alarmer sur leur existence les petits états d'Allemagne, & à fixer toute l'attention de l'Angleterre; car enfin la maison d'Autriche ne peut l'avoir conçue que d'après des négociations concertées avec quelques cours puissantes de la Germanie.

En conséquence, on présume que la Bavière sera le premier dédommagement dont la cour de Vienne s'accommodera: si quelques autres électors subissent le même sort, c'en est fait de l'Empire. On ajoute que ces invasions injustes seront justifiées par la maison d'Autriche, qui ne manquera pas de s'étayer de l'exemple de ses alliés.

Pesez, mon ami, les suites de cet enchaînement de despotisme & d'immoralité, & dites-moi si, dans la conduite de la république française, toute triomphante qu'elle est des ennemis nombreux que Pitt lui a suscités, vous voyez rien d'approchant ou de pareil.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 4 octobre.

Le *Morning-Chronicle* a confirmé toutes les nouvelles que nous avons données dans notre feuille d'avant-hier. Rien n'est plus certain que les inquiétudes du ministère sur la sortie d'une escadre de Brest. Les murmures du peuple sur le morcellement forcé de la grande escadre de l'amiral Howe ne sont pas moins réels.

Le premier de ce mois le roi se rendit de Windsor au palais de Buckingham, où il se tint un conseil extraordinaire auquel assistèrent le prince de Galles & tous les ministres & secrétaires d'état. On y fit lecture de différentes dépêches reçues tant de l'armée du duc d'York que de diverses autres parties du continent. Ces dépêches sont peu

satisfaisantes, & elles ont déterminé l'envoi de quelques bâtimens de guerre & de quelques troupes à l'embouchure de l'Escaut. Les nouvelles de l'armement que les Français font à Ostende & à Dunkerque causent beaucoup d'inquiétudes sur leurs projets ultérieurs qui ont vraisemblablement pour but de pénétrer par mer dans la Zélande, tandis que les troupes de terre agiront du côté de l'est pour mettre nos forces de terre & de mer entre deux feux. Le découragement manifeste des hollandais qui voient sans terreur les progrès des armées républicaines, ajoute aux inquiétudes de notre cabinet. Il est informé qu'à Ostende les français ont mis en liberté tous les prisonniers anglais, hollandais & allemands, à condition qu'ils ne sortiraient pas de la ville, & qu'ils ne monteront pas sur les remparts. Les républicains ont fait des additions très-considérables aux fortifications de cette place, dont tous les travaux sont hérissés de canon. Ils ont mis en réquisition tous les bois de construction qui se trouvent dans le voisinage des canaux; enfin ils ont fait passer tant dans cette place qu'à Dunkerque, tous les hommes en état de manier les outils de charpentier; de sorte que ces deux villes maritimes que l'Angleterre regardoit jadis comme les boulevards extérieurs de sa sûreté, se convertissent déjà en deux arsenaux menaçans pour notre navigation & notre cabotage. C'est en partie à cette conversion fatale, que nous devons l'enlèvement & la prise de tant de navires charbonniers, dont la perte est si fâcheuse pour les ateliers de cette république.

Le capitaine aux gardes, Bristow, & le lieutenant-ingénieur Rullverfond, qui ont été faits prisonniers à Boxtel, dînèrent le même jour avec le général Pichegru, qui les a traités avec beaucoup de politesse. Il leur a permis d'écrire autant de lettres qu'ils jugeroient à propos, leur défendant seulement d'y faire mention du lieu où ils étoient. Il a ensuite envoyé ces lettres par un trompette à Grave, & a permis aux domestiques de ces deux officiers de venir les rejoindre.

Les troupes anglaises qu'on avoit laissées à Condé, ont rejoint l'armée du duc d'York. L'officier autrichien, qui commandoit dans cette place avant sa reddition, craignant pour ces Anglais l'effet du décret de la convention nationale, leur fit prendre l'uniforme d'un des régimens autrichiens qui se trouvoit dans la garnison: mais le général français les reconnut sous ce déguisement, & leur dit qu'ils n'avoient rien à craindre; que le décret lancé contre eux étoit révoqué. Il leur offrit de l'argent sur leur billet ou même sur leur parole; & après les avoir traités avec une préférence marquée, il leur permit d'emporter tout ce qui leur appartenoit personnellement. Ils sont tenus de ne pas porter les armes contre la France pour un tems limité: en un mot, ils ont obtenu les conditions accordées aux Français lors de la reddition de Valenciennes.

Le secrétaire d'état vient de recevoir des dépêches de Gibraltar: la garnison & les habitans sont dans le meilleur état; il y a quantité de provisions de bouche & de guerre.

Le lord Spencer poursuit toujours l'objet de sa mission auprès de l'empereur. Celui-ci élève des difficultés, sans doute pour se faire payer plus cher. Lorsque nous aurons consenti au prix déterminé, nous croirons l'avoir attaché par un nouveau lien; mais il peut se faire que nous serons encore trompés sur cet article comme sur les autres.

FRANCE.

De Paris, le 10 brumaire.

On vient de publier un rapport fait par la société populaire de Niort sur la conduite des représentans Hénot & Francastel, & adressé à la convention nationale. Suivant ce rapport, il a été exercé une grande rigueur contre la société; & le rapport est suivi d'une déclaration faite par deux membres du comité révolutionnaire de la même commune, dans laquelle les citoyens Desmier & Garot attestent des faits fort acerbés.

Les clameurs des agens de la tyrannie de Robespierre commencent à céder au cri général des vrais patriotes; ce cri demande & obtient, qu'on exige un compte rigoureux de ceux qui, se targuant d'un patriotisme aussi faux qu'intéressé, avoient intrigué auprès des chefs-tiens de la patrie pour en obtenir toutes les places, tous les emplois, toutes les entreprises, toutes les commissions lucratives de l'état, pour parvenir à ces comptes obscurs & difficiles, dont quelques pièces ont été noyées dans le sang innocent. Il a fallu exercer peut-être, la cinquantième partie des rigueurs que ces comptables perfides avoient prodiguées pour assouvir leur soif de domination & leur cupidité. Cependant, quelque discernement que le gouvernement ait mis dans le choix des moyens propres à sonder cet abîme de cruautés & de malversations, la nuée immense de prévaricateurs précédens: vomit des torrens d'injures contre l'arrestation de quelques citoyens qui se disent tous excellens patriotes parce qu'ils ont été déclarés tels, par la faction qui avoit tout gouverné, tout envahi, tout dilapidé; mais cette faction qui avoit mis à deux doigts de sa perte, la liberté publique, est heureusement détruite, pourquoi veut-on que ses agens soient conservés.

Au reste, l'opinion publique commence à ne plus regarder comme de véritables patriotes ceux qui se sont enrichis dans le manèment des affaires de la république, & peut-être touchons-nous au moment où ces accapareurs de crédit, de places & de richesses seront désignés par le nom qu'ils prodiguent aux citoyens paisibles qui ont voué leur amour & les secours qui étoient en leur pouvoir à la patrie. Les principes de la convention sont la justice & l'humanité; on en trouve la preuve dans le secours accordé à la séance du 8 à la famille du citoyen *Poscher*, condamné à mort par erreur dans le courant de frimaire dernier: quelle étoit la source d'une erreur si cruelle, si ce n'est la faction de Robespierre? & quelles faveurs peuvent exiger encore les agens & les complices de cette faction? Elle n'avoit fondé la permanence de son impunité que sur la tyrannie de la persécution, sur laquelle elle tenoit levé le glaive de la loi dont elle avoit fait le glaive de sa vengeance particulière: Ces jours d'horreurs ont disparu, & le vœu des bons, des vrais patriotes est pour qu'ils ne renaissent jamais. Car enfin, il ne suffit pas que la France se soit montrée victorieuse de tous ses ennemis, il faut aujourd'hui que la république devienne; & pour ces ennemis & pour ses propres enfans, un objet de vénération & d'amour; c'est ainsi qu'elle achevera glorieusement la conquête à la liberté de tous les peuples de l'Univers.

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Séance du 8 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Renaudot, commissaire civil à Nantes, a commencé, dans sa déclaration, par s'occuper de ses intérêts particuliers, en disant que Chauv étoit son créancier.

Me croyez-vous déjà guillotiné, a répondu celui-ci ?

Le président a observé au déposant qu'il ne s'agissoit ici que de l'intérêt public.

Alors Renaudot passant aux cruautés exercées dans Nantes, a dit qu'il avoit vu arriver un jour de décadi, sur la place du département, un détachement de l'infanterie des brigands, qui venoit se rendre volontairement; que peu de tems après, l'officier qui les escortoient leur fit faire volte-face, & les conduisit à la prairie de Mauve, où on les fusilla. Il a déclaré qu'il ne croyoit pas que ce fut par ordre du comité. Un canonier, nommé Jacob, a-t-il dit, m'a avoué qu'avec son sabre il avoit fait sauter les têtes qui avoient échappé aux balles.

Leroux, capitaine de navire à Nantes, a donné des renseignements sur la noyade des 90 prêtres insermentés & qui s'étoient soumis à la loi de la déportation. Deux de ces victimes se sauvèrent & furent recueillies par le capitaine Lallorie, qui fut mandé au comité, & menacé de la prison. Il a déclaré avoir entendu dire que cette première noyade avoit été faite par les ordres de Carrier. Le capitaine Boulet, qui a vu toutes les noyades, m'a assuré, a-t-il dit, qu'un jour en hissant les ancrs de son bâtiment, les cables soulevèrent des sables remplies de 4 à 500 noyés. Il a ajouté qu'environ 130 femmes de mauvaise vie, renfermées à Mirabeau, maison de détention, avoient disparu, qu'il ignoroit ce qu'elles étoient devenues.

Couron, ex-procureur, soldat de la compagnie Marat, déjà entendu en ses dépositions, a dit qu'étant à Houdon, 86 cavaliers des brigands vinrent se rendre volontairement; qu'il fut un de ceux qui, au nombre de 40, les conduisirent sur la place de l'Égalité à Nantes, où ils arrivèrent à onze heures du matin, & à une heure ils furent fusillés au poste du bourg Fumée, d'où il a vu cette exécution.

On lui a représenté & prouvé que ce n'étoit point des cavaliers, mais des fantassins; qu'il paroisoit surprenant qu'étant absent depuis quinze jours, & les ayant escortés, il se fût trouvé de garde à ce poste le jour même de son arrivée.

Pinard a reproché à Couron d'avoir volé un lingot d'or au maire de Saint-Maure, & de l'avoir fait incarcérer pour lui avoir refusé du bled.

L'accusateur public près la commission militaire a déclaré que Couron s'étoit vanté d'avoir eu connoissance que l'expédition faite au Bouffay, dans l'horrible nuit du 24 au 25 frimaire, avoit pour but une noyade & non une translation. On lui a rappelé qu'il avoit avoué s'être trouvé, depuis dix heures du soir jusqu'à trois heures du matin, au Bouffay, dans cette même nuit. Sur le réquisitoire de l'accusateur public, le tribunal a lancé un mandat d'arrêt contre Couron, comme prévenu d'être complice de cette noyade.

On a donné ensuite lecture de plusieurs listes de brigands qui s'étoient rendus volontairement; elles se montent à 1,533 hommes & 8 femmes. Tous ces malheureux ont été conduits à l'entrepôt par ordres signés de plusieurs membres du comité.

D'autres listes contenoient aussi un nombre de 1,300 brigands qui, autant qu'il paroît, ne s'étoient pas rendus volontairement, & qui en conséquence des mêmes ordres, ont été envoyés à l'entrepôt.

Dumetz, concierge de l'entrepôt, a porté le total de ces brigands à 3,171: il est mort depuis.

Le président a interpellé Foucault de déclarer ce qu'étoient devenues les dépouilles des prêtres.

Il a demandé que, sur la demande faite à Carrier par Lamberty de ce qu'on feroit de ces dépouilles, Carrier s'étoit écrié: «Foutra, ceux qu'ont fait l'ouvrage, n'est-ce pas pour eux?»

Foucault a assuré n'avoir point eu de part dans ces dépouilles qui furent transportées dans un des magasins de Margerin, parce que Lamberty vouloit donner & donna un repas à Carrier sur la galiote où ces dépouilles avoient été déposées. Elles se montoient, suivant la déclaration de Leroux, à la somme de 40,000 liv.

Saradin, commissaire bienveillant, a raconté que la générale ayant été battue le 22 frimaire, sur le bruit qui courroit qu'une conspiration étoit prête à éclater contre les autorités constituées, il fut mandé au comité, où étoient réunis un grand nombre de commissaires auxquels on remit des listes d'arrestation, ainsi qu'à lui: ces listes d'arrestation n'étoient point motivées & tenoient lieu de mandat d'arrêt. Je mis la mienne à exécution, les larmes aux yeux, contre mes voisins & amis, parce qu'il falloit obéir.

Le président a demandé à Bachelier pourquoi on avoit battu la générale.

Il le faut demander à Carrier, a répondu Bachelier.

Pourquoi a-t-on fait ces arrestations ?

Il faut que Carrier paroisse ici, a-t-il répliqué. Ou nous sommes des agens de Carrier, ou nous avons agi de notre propre mouvement. On s'est borné, jusqu'à présent, aux faits qui paroissent à notre charge dans l'instruction présente, sans examiner aux ordres de qui nous avons obéi. Si nous sommes les agens de Carrier, il faut que Carrier paroisse (Ici la salle a retenti de *bravo*, & des cris répétés, *Carrier, Carrier*).

Paris possède la convention nationale, a continué Bachelier; Paris lui doit obéissance & lui obéit. Nantes possédoit Carrier, & ses ordres nous paroissent les décrets; cependant, on nous représente comme des voyeurs, des fusilleurs, des massacreurs, & c'est sous les ordres de Carrier que nous avons travaillé, & cet homme là ne paroît pas! Tous les témoins vous parlent de Carrier, je ne veux point l'inculper, c'est à lui à venir se justifier. Carrier ne vient pas! il trouve plus de sécurité à nous laisser sur les bords de l'abîme. Peut-on établir une complicité entre celui qui commande & celui qui exécute? celui qui fait mouvoir la machine est le seul coupable. Que Carrier paroisse donc, ou qu'on renonce à jeter sur nous tout l'odieux de ses iniques mesures. (Ici, Bachelier est tombé en défaillance; le président a ordonné qu'on lui donnât des secours), & un instant après, Bachelier s'est écrié: des infortunés sont-ils donc des dilapidateurs!

Le président lui a demandé si c'est Carrier qui a or-

donné les arrestations. Il a répondu que ces mesures avoient été arrêtées dans l'assemblée des corps administratifs ; que Carrier alléguoit que les riches favorisoient la guerre de la Vendée (en effet on avoit arrêté une femme qui portoit des lettres & de l'argent aux rebelles) ; que les accapareurs étoient d'intelligence avec eux ; que les riches ne donnoient aucuns secours aux pauvres ; qu'il y avoit dans Nantes un foyer de contre-révolution ; les patriotes furent induits en erreur, par la sévérité même de ces mesures , d'autant plus qu'elles firent disparaître les correspondances , empêchèrent les secours de parvenir aux brigands , qui furent dès-lors dans la misère.

(La suite à demain).

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de PRIEUR (de la Marne).

Séance du 9 brumaire.

(Il y a eu, hier soir, une séance extraordinaire pour la nomination de la commission chargée de faire un rapport sur la conduite de Carrier. Les vingt-un membres élus par le sort, sont les citoyens Monestier, du Puy-de-Dôme ; Rinery, Martinelle, Arbogast, Baudran, François, de la Somme ; Romme, Renaud, de la Haute-Loire ; Gauthier, des Côtes-du-Nord ; Lefranc, Guérin, du Loiret ; Bonne, de l'Aube ; Servieres, Hourès-Eloy, Lanthenas, Dubreuil, Chénier, Laus, Vidalot, Arcaus & Baudin).

Dix-sept citoyens, pères de famille, ont été condamnés ; savoir, seize à la peine de mort, & un à vingt années fers, par jugement du tribunal criminel du département de l'Eure, du 25 décembre 1792, pour avoir, dans un soulèvement de quatre communes, concouru au massacre d'un scélérat nommé Cousin, dont les crimes nombreux & impanis avoient excité l'indignation générale. Après avoir entendu sur cette affaire le rapport de son comité de législation, la convention annule ce jugement, & décrète que les dix-sept condamnés seront mis en liberté. Le rapport du comité sera livré à l'impression & inséré au bulletin.

« Depuis quelques jours, dit Thuriot, on répandoit le bruit que l'armée des Pyrénées occidentales avoit essuyé des échecs considérables ; & les espagnols s'honoreroient aussi de victoires dans leurs papiers publics. Eh bien ! l'armée espagnole est en fuite devant l'armée des Pyrénées occidentales ; sa déroute est complète ; ses lignes ont été forcées, ses redoutes évacuées ou emportées : 2 mille espagnols sont restés sur le champ de bataille ; 2 mille 500 sont prisonniers. Cinquante pièces de canon avec leurs caissons, des munitions, des effets de campement, des fusils, trois superbes fonderies, dont la valeur est estimée de 25 à 30 millions, & la mâture royale d'Iracie sont en notre pouvoir. Cette manière de répondre aux bruits semés par la malveillance, est la seule digne des soldats républicains ».

Thuriot donne lecture des dépêches qui contiennent les détails de cette victoire signalée.

Dans celle des représentants du peuple Garau & Baudot, datée du 30 vendémiaire, l'on trouve que nos troupes,

étendues sur une ligne de 40 lieues, ont attaqué par douze points différents : elles ont franchi des précipices, escaladé des rochers, gravi des montagnes chargées de redoutes : la bayonnette a détruit en un jour des remparts, ouvrage d'une année : deux drapeaux ont été enlevés aux ennemis dont la perte auroit été bien plus considérable, si des brouillards épais n'avoient favorisé leur retraite.

D'après la dépêche du général en chef, datée du 29, c'est dans la nuit du 26 au 27 que les ennemis ont effectué leur retraite. Cette action glorieuse nous donne toute la Navarre espagnole, excepté Pampelune dont nous avons coupé les communications. Les défenseurs de la patrie ont déployé dans cette journée l'héroïsme de la valeur, de la patience & de la sobriété. L'une de nos colonnes a fait une marche de 43 heures sur 48, pour arriver à sa destination. Notre perte en total est de 50 hommes.

La lecture de ces dépêches excite les plus vifs applaudissemens.

La convention nationale déclare que l'armée des Pyrénées-Occidentales ne cesse de bien mériter de la patrie.

La section du centre de la commune de Dijon envoie une adresse aux principes de laquelle on applaudit : cette adresse sera insérée au bulletin.

Une députation de la commune de Bordeaux est admise à la barre : elle demande le rapport du décret du 6 août 1793. Les citoyens de cette commune, égarés quelque-tems par des scélérats, ont bien expié leurs erreurs momentanées : ils ont livré les conspirateurs ; ils ont grossi nos armées de leurs nombreux & intrépides bataillons ; des millions ont été déposés par eux sur l'autel de la patrie ; depuis plus d'un an, ils souffrent la famine sans se plaindre : leur cri de ralliement est *vive la convention ! vive la république !* Les citoyens de Bordeaux sont dignes d'être comptés au nombre des enfans de la patrie. — La pétition bordelaise est applaudie : elle est convertie en motion par Garnier, de Saintes, & Paganel ; mais Tallien observe, que la convention s'est interdit par une loi, de rapporter aucun décret sans un rapport préalable fait par un comité. En conséquence la pétition de Bordeaux est renvoyée aux comités de salut public & de liquidation, qui présenteront après-demain, leur rapport sur le décret du 6 août.

On renvoie aux mêmes comités la motion faite par Duroy de restituer le nom de *Gironde* au département du Bec-d'Aulés.

Richard observe qu'il conviendra aussi de rapporter un décret rendu d'après un faux exposé de faits, présenté par le conspirateur Mazuel, officier dans l'armée révolutionnaire : ce décret a déclaré en rébellion la commune de Beauvais qui n'a jamais été rebelle. — Renvoyé aux comités.

« Une légion de saints & saintes, sortis de l'église de Saint-Gaudru de Mons, demandent, dit Laurent, à vous présenter leurs hommes ; ils ont pris un million pour leur route ; leur interprète est à la barre ». — Vifs applaudissemens. — Ces saints d'argent sont au nombre de 17 : ils passeront au creuset national : le citoyen qui les a conduits à Paris, est entendu. On l'applaudit.